

## Se former toute la vie est essentiel

Être agriculteur nécessite des connaissances et compétences à la fois techniques, économiques, environnementales, commerciales, sociales, territoriales, humaines... La formation est la première composante de la réussite d'une installation et doit se poursuivre tout au long de votre carrière. En tant que chef d'entreprise, les évolutions et les mutations auxquelles vous serez confronté exigeront de votre part des capacités d'adaptation et d'anticipation.

Grâce aux aides financières VIVEA (fonds d'assurance formation des entrepreneurs du vivant), aux co-financements européens, nationaux et régionaux et la participation de la Chambre d'agriculture, chaque chef d'entreprise agricole peut prétendre à des formations individuelles et collectives pour des prix très attractifs.

## Se former avec la Chambre d'agriculture pour anticiper, innover, s'adapter, créer...

La Chambre d'agriculture engagée sur le champ de la formation continue vous apporte les moyens d'être toujours plus autonomes et performants dans la gestion de votre entreprise. Notre offre de formation s'adapte à vos profils, à vos disponibilités et à vos besoins. La certification de nos formations est la garantie de notre professionnalisme, de la qualification de nos formateurs. Les méthodes pédagogiques actives employées vous permettent de mettre en œuvre les acquis une fois sur votre exploitation.

Pour plus d'efficacité, de réactivité, et pour vous offrir un choix encore plus large de thèmes de formation, les chambres d'agriculture de Poitou-Charentes ont mutualisé leurs compétences ; n'hésitez pas à demander le catalogue formation à votre conseiller(ère) ou à le consulter sur le site de la Chambre d'agriculture – <https://deux-sevres.chambre-agriculture.fr>

Si malgré tout, vous ne trouvez pas la formation que vous recherchez, pour vous, votre associé(e), votre conjoint(e), votre salarié(e), vous pouvez aussi prendre contact avec notre équipe formation au 05 49 77 15 15.

## Deux raisons de plus pour vous former

### LE SERVICE DE REMPLACEMENT

La prise en charge du coût du remplacement pour le motif formation est de 75 € pour une journée de 7 heures de remplacement. Les informations et les demandes de prises en charge sont à réaliser auprès du SERVICE DE REMPLACEMENT au 05.49.77.15.64 ou par Mail : [deux-sevres@servicederemplacement.fr](mailto:deux-sevres@servicederemplacement.fr) ou sur le site web : [www.sr79ged.fr](http://www.sr79ged.fr)

### LE CRÉDIT D'IMPÔT

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle. Pour plus d'information consulter le site de Vivea : <https://vivea.fr>